



4^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE POUR 2005 À 2009



LE 4^{ÈME} SPNF DÉFINIT LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE PUBLIC ET PRIVÉ DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2005 À CELLE DE 2009.



LE 4^{ÈME} SPNF IMPLIQUE L'ENSEMBLE DES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE :

- La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

- Les Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt et les Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM-TOM et leurs Services de la Formation et du Développement

- Les établissements d'enseignement agricoles publics et privés, les centres de formation d'apprentis et les centres de formation professionnelle continue



LE 4^{ÈME} SPNF EST UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES CONSEILS RÉGIONAUX DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES RÉGIONALES DE FORMATION





Les 3 objectifs

1

Adapter, en permanence, l'enseignement technique agricole aux évolutions de l'agriculture et du monde rural

2

Donner, à cet enseignement, les capacités de répondre aux nouvelles attentes de la société française

3

Offrir aux jeunes et aux adultes tous les atouts nécessaires pour qu'ils réussissent leur insertion scolaire, professionnelle et sociale



LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- permettre à chacun d'élever son niveau de formation et de qualification tout au long de la vie professionnelle pour s'adapter aux évolutions des secteurs professionnels et des métiers
- valoriser des filières de formation conduisant à des secteurs au fort potentiel d'embauche comme la production agricole, l'industrie agroalimentaire et la commercialisation des produits agroalimentaires
- développer des contenus de formation répondant aux nouveaux besoins de notre société : aménagement du territoire, forêt, paysage, eau, gestion des espaces naturels et ruraux, services en milieu rural
- donner toute sa place à l'enseignement des disciplines liées à l'environnement et à l'alimentation
- promouvoir l'innovation dans les contenus et l'organisation des formations en valorisant notamment les acquis de la recherche
- assurer, dans le cadre du pilotage national et d'une concertation accrue au niveau régional, la cohérence de l'offre de formation scolaire, par apprentissage et continue
- renforcer les missions de l'enseignement agricole : insertion scolaire, sociale et professionnelle, animation et développement des territoires, expérimentation et développement agricole, coopération internationale.

Avec ces nouvelles orientations de l'enseignement technique agricole, participons ensemble au développement de l'agriculture et des territoires au bénéfice de la Société de demain



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE

DES ÉLÈVES, APPRENTIS ET STAGIAIRES :

- enseignement technique :
172 780 élèves
- apprentissage :
28 848 apprentis
- formation continue :
18 720 409 heures stagiaires.

DES ÉTABLISSEMENTS :

- 853 établissements techniques et professionnels dont 218 publics et 635 privés :
- 162 centres d'apprentissage dont 102 centres publics et 61 privés
- 471 centres de formation professionnelle continue dont 153 centres publics et 318 centres privés.

DES FILIÈRES DE FORMATION GÉNÉRALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE PRÉPARANT AUX :

- CAP Agricole
- BEP Agricole
- Brevet de Technicien Agricole
- Baccalauréat général, technologique et professionnel
- BTS Agricole.

DANS LES SECTEURS DE :

- la production (agricole, horticole, aquacole et en viticulture œnologie)
- l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement (forêt, travaux paysagers, gestions et maîtrise de l'eau, gestion et protection de la nature)
- la transformation (industries agroalimentaires, laboratoire d'analyse)
- la commercialisation
- les services (accueil, service en milieu rural, en collectivité et en administration)
- les activités hippiques (élevage, soins et entraînement, maréchalerie)
- l'élevage et le soin aux animaux (élevage canin et félin, animalerie)
- les équipements pour l'agriculture (conduite, entretien de machines, gestion des chantiers mécanisés).

DES VOIES DIVERSIFIÉES :

- la formation scolaire
- l'apprentissage
- la formation continue
- la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- la formation à distance.

DES TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE PERFORMANTS :

- BTS Agricole
92,7% d'insertion professionnelle
- Baccalauréat professionnel
93,3% d'insertion professionnelle
- BT Agricole
83,6% d'insertion professionnelle
- BEP Agricole
80% d'insertion professionnelle.

Document complet du 4^{ème} SPNF
disponible sur www.educagri.fr

Direction Générale de l'Enseignement
et de la Recherche
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires Rurales

1 ter avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP
septembre 2004